

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjointes : M. Gilles HURAU, Mme Annette PRADA. Mme Laëticia MARTIN, Les membres : Mme Valérie AUBRY, Mme Chantal CHAMPAGNE, M. Arnaud FRANCOIS, M. Éric GERARD, M. Mickaël GERARD, M. Richard HERBELOT, M. Bernard MARTIN, Mme Bénédicte MAÏO, M. Claude MARLANGEON, Mme Josiane PFLIEGER.

ABSENT EXCUSÉ : M. Simon FANEL (procuration).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Arnaud FRANCOIS.

1°) PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2018/2019 DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE PRIMAIRE/ÉCOLE MATERNELLE :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal fixe les participations scolaires 2018/2019 comme suit :

-	ÉCOLE PRIMAIRE	:	672.59 €
	ÉCOLE MATERNELLE	:	1 919.26 €

2°) VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif a décidé d'opérer une révision de ses statuts qui sont détaillés comme suit :

- Prise des compétences facultatives « réhabilitation » et « entretien », avec organisation du Syndicat comme syndicat « à la carte ».
- Les collectivités adhérentes au SDANC adhérent obligatoirement pour la compétence obligatoire contrôle.
- Les collectivités adhérentes décident si elles souhaitent adhérer aussi pour les compétences « réhabilitation », ou « entretien », ou les deux.
- Le SDANC organisera des opérations de réhabilitation et d'entretien uniquement sur le territoire des collectivités qui auront adhéré à ces services. Il s'agit de services proposés aux usagers, rien ne leur est imposé ; ils pourront s'ils le souhaitent continuer à réhabiliter ou entretenir leur dispositif par leurs propres moyens.
- Révision de la représentativité des collectivités au sein du comité syndical : l'objectif est de diminuer le nombre de délégués du comité syndical, au vu des difficultés à atteindre le quorum. La nouvelle représentativité ferait passer le nombre de délégués de 109 à environ 50. Cette nouvelle représentativité sera appliquée lors des élections qui suivront le renouvellement général.
- Modification du lieu du siège du SDANC : le 9 Avenue Pierre Blanck (adresse des locaux actuels) remplace le 8 rue de la Préfecture.

Le Conseil Municipal valide ces nouveaux statuts.

3°) DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSIION DES PARCELLES COMMUNALES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA GRAND'RUE ET DE LA RUE ZELLER :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Considérant que les bandes de terrain cadastré Section A :

- N° 1877 d'une contenance de 0 ha 00 a 35 ca
- N° 1851 d'une contenance de 0 ha 00 a 30 ca

Ne sont plus affectées à l'usage direct du public, mais à un usage privé de desserte et d'espaces verts et ne sont donc plus affectées à la circulation générale.

Vu le projet de réaménagement des trottoirs et de la voirie de la Grand'Rue et de la Rue Zeller,

Vu que le déclassement de ces 2 bandes de terrain ne troublera en aucun cas la circulation des usagers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate la désaffectation totale des 2 parcelles citées ci-dessus, prononce le déclassement de ces parcelles et leur intégration dans le domaine privé communal, décide de céder moyennant la somme forfaitaire de 10 € (frais de notaire à charge de la Commune) les parcelles suivantes cadastrées :

- Section A N° 1877 d'une contenance de 0 ha 00 a 35 ca,

- Section A N° 1851 d'une contenance de 0 ha 00 a 30 ca.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes qui seront passés en l'étude de Maître THIEBAUT.

4°) MISSION DE DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX ET ANALYSE ET CARACTÉRISATION DES ENROBÉS BITUMEUX POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Une consultation a été lancée le 22 Octobre dernier. Seule l'entreprise EXIM de SAINT-DIE DES VOSGES a répondu pour un montant e 1 055 € HT soit 1 266 € TTC.

Le Conseil Municipal valide l'offre de cette société.

6°) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- La Commune a lancé une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification fonctionnelle, qualitative et paysagère de la Place de la Mairie. Cette procédure aura pour but de sélectionner 3 candidats qui seront invités à remettre une offre. Ces 3 candidats seront des paysagistes – concepteur et/ou un architecte justifiant de compétences en matière de conception d'espaces publics.
- D'ici la fin de l'année, trois dossiers de demande de subvention DETR devront être déposés auprès des services de la Préfecture :
 - o Aménagement de la Grand'Rue et de la Rue Zeller
 - o Extension de la salle des sports
 - o Requalification de la Place de la Mairie

Ces dossiers sont en cours de préparation auprès des bureaux d'études et devront faire l'objet d'une délibération. Pour ces raisons, le Conseil Municipal prévu le 9 Décembre prochain pourrait être avancé.

- Acquisition de la maison PASSETEMPS : dossier qui pourra être réglé d'ici la fin de l'année.
- Courrier de la CIADE au sujet de la contestation de l'assureur de l'Association ASA NANCY sur l'évaluation des dommages proposés par notre expert (9 846.00 € proposé contre 6 144.00 € soit une différence de 3 732.00 €).

Séance levée à 22 H 00.

Fait le 05/11/2019.